

Sables d'Olonne : le maintien de l'archange Saint-Michel plébiscité

Contestée par l'association La Libre-pensée de Vendée, la présence de la statue Saint-Michel devant l'église du même nom a été soumise à la votation des Sablais.

94,51 % des votants se sont déclarés en faveur de son maintien.



L'installation de l'Archange Saint-Michel devant l'église du même nom a donné lieu à une plainte de l'association la Libre-Pensée de Vendée. (AFP/Sebastien SALOM-GOMIS)

Par **[Olivia BASSI](#)**

Publié le 7 mars 2022 à 15:18

« Souhaitez-vous que la statue Saint-Michel reste devant l'église Saint-Michel ? » C'est la question à laquelle les habitants des Sables d'Olonne (Vendée) étaient invités à répondre lors d'une votation samedi 5 mars. Quelque 4.593 personnes ont participé à cette consultation citoyenne, première du genre organisée par l'équipe municipale. Sans surprise, 4.341 Sablais ont répondu oui (soit 94,51 % des votants), 236 ont répondu non (5,14 % des votants) et 16 ne se sont pas prononcés ou ont déposé un bulletin nul (0,35 % des votants).

C'est donc un vote sans appel en faveur du maintien de la statue de l'Archange Saint-Michel dont l'installation récente devant l'église du même nom avait donné lieu à une [plainte de l'association la Libre-Pensée de Vendée](#), au nom de la loi de 1905 sur la laïcité. Contestant la décision administrative du tribunal de Nantes du 16 décembre dernier qui donnait gain de cause à l'association, le maire des Sables d'Olonne, Yannick Moreau voulait sonder ses administrés sur ce sujet polémique et très médiatisé.

Quelque 70.000 personnes de plus de 18 ans, résidents permanents ou ayant une résidence secondaire sur la commune pouvaient prendre part au vote organisé par Internet et dans 5 bureaux de vote. Les résultats définitifs seront connus le 8 mars. Si ce vote n'a aucune valeur légale, le maire qui a fait appel de la décision du tribunal, espère donc que ce plébiscite citoyen pourra changer la donne.

[Déboulonnage de la statue Saint-Michel aux Sables d'Olonne : le maire veut un vote des citoyens](#)

Un nouvel outil de participation démocratique

« Il s'agit pour la ville, de manière libre et indépendante, de recueillir l'avis des Sablais sur leur perception de cette statue, de cette oeuvre, de ce patrimoine qui est le leur. Il s'agit aussi pour la collectivité de disposer d'une expression démocratique, qui guidera les actions qu'elle sera amenée à mettre en oeuvre pour la statue Saint-Michel, dans le respect des règles de droit », indique la municipalité.

La votation sablaise est une initiative mise en oeuvre en 2022 par la collectivité pour faire vivre la démocratie locale et recueillir l'avis des 45.500 habitants et des résidents secondaires. Ce nouvel outil, qui complète l'arsenal participatif existant, « constitue un sondage élargi qui doit guider les actions que la municipalité entreprendra », dit encore l'équipe municipale. Une seconde votation aura lieu au dernier trimestre 2022 sur un sujet encore non dévoilé.

Olivia Bassi